

INFORMATION GENERALE – SPECTACLE VIVANT AU PAVE D'ORSAY

L'association Le Pavé d'Orsay a pour objet de favoriser l'intégration des artistes dans le paysage culturel, en leur permettant de faire découvrir leur œuvre au public, avec la mise à disposition de la salle du Pavé d'Orsay au 48 rue de Lille, Paris 7.

Le Pavé d'Orsay fonctionne en tant que galerie d'art en journée, avec la possibilité d'accueillir cours et spectacle vivant en soirée dans sa salle d'environ 50 places assises. L'équipe qui y travaille est bénévole.

L'association n'achète ni ne coréalise les concerts et spectacles mais met à disposition la salle en contrepartie d'une contribution de 125€.

AMBIANCE

Le Pavé d'Orsay convient bien aux projets d'arts de la scène cherchant un lieu atypique pour présenter un showcase dans un format scénique limité et simple. Un événement intimiste avec de l'art aux murs. Petites tables rondes et chaises sont disponibles pour un spectacle en format « cabaret »

NB Les expositions étant programmées au moins 6 mois à l'avance, il ne nous est pas possible d'associer de l'art visuel autre que l'exposition en cours avec une soirée de concert/théâtre.

DESCRIPTION DES LOCAUX

Ces locaux situés au rez-de-chaussée, se composent comme suit :

- une pièce donnant sur la rue de Lille d'environ 67 m²
- une cuisine et un cabinet de toilette pour les artistes, annexé à cette pièce
- Les toilettes pour le public se situent au fond du couloir de l'immeuble et font partie de la copropriété.
- le couloir fait également partie de la copropriété et ne doit pas être utilisé que comme couloir, comme lieu de préparation ou pour stocker des accessoires de scène ou du matériel.
- Les œuvres aux murs ne peuvent pas être déplacées pour les événements en soirée.
- La galerie est ouverte jusqu'à 18h, ensuite l'artiste doit avoir le temps de partir tranquillement. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas arriver avant 18h30 pour votre événement du soir.

SELECTION de la programmation

Une proposition de spectacle peut être faite à tout moment.

Elle doit comporter :

- Une biographie de ou des artistes comportant une présentation du projet.
- Un lien d'écoute ou visionnage du spectacle concernée, en live si possible.

Les propositions sont examinées par un comité de sélection.

Les artistes sont sélectionnées en fonction de leur intérêt, les possibilités offertes par l'espace et leur adéquation à la vision artistique du Pavé d'Orsay.

HORAIRES

Mise à disposition du lieu à partir de 18h30.

Fin du spectacle à 22h30.

Sortie et dispersion du public à 23h maximum.

Le quartier étant résidentiel, nous devons respecter ces horaires.

CONDITIONS FINANCIERES

Afin de bénéficier des locaux gérés par l'association du PAVE D'ORSAY, l'ARTISTE doit être membre de cette association.

La participation aux frais du Pavé d'Orsay est fixée à 125€ par soirée

Le premier règlement dans l'année comprend une adhésion à l'association LE PAVE D'ORSAY de 25€ qui sera déduit du montant de location.

Si l'ARTISTE met en place une billetterie, il en est propriétaire et responsable. La recette de la billetterie est donc pour L'ARTISTE. La billetterie peut être tenue sur place soit par l'entourage de l'artiste, soit par un membre l'équipe du Pavé, selon le besoin.

Si L'ARTISTE souhaite un système de réservation/prévente en ligne, il doit le mettre en place lui-même. Le Pavé d'Orsay ne peut pas en être responsable.

Si l'ARTISTE décide d'une entrée libre, il peut faire circuler un "chapeau" à la fin du concert et garder l'entièreté de son contenu.

PROMOTION

Le spectacle est annoncé sur le site du Pavé d'Orsay, la page Facebook, Instagram et dans les e-news du Pavé d'Orsay.

A cet effet L'artiste doit fournir un mois précédent l'événement :

- photo pour la publicité web.
- heure du concert
- site internet de l'artiste, page artiste Facebook
- prix des places
- contact/liens pour réservation si besoin.

Si l'artiste fait imprimer des flyers et des affiches, il peut envoyer 30 flyers au Pavé d'Orsay.

MATERIEL

LE PAVE D'ORSAY met à disposition de l'ARTISTE le matériel disponible sur place.

- Matériel son basique, lumière et vidéo avec une mise en place par l'équipe du Pavé d'Orsay, en présence de l'artiste
- Clavier numérique
- Petites tables rondes et chaises

Si le matériel du Pavé d'Orsay n'est pas suffisant l'artiste peut amener son propre matériel.

OBLIGATIONS DE L'ARTISTE

Les déclarations salariales & taxes du spectacle (SACEM, CNV), l'organisation du transport, restauration, hébergement, sont à la charge de L'ARTISTE, le Pavé d'Orsay n'étant pas employeur de l'artiste ou de son personnel.

VENTE DE PRODUITS



L'ARTISTE pourra vendre ses produits dérivés pendant l'événement (enregistrement, T-Shirt, merchandising) et gardera l'entièreté de la recette provenant de ces ventes.



Le Pavé d'Orsay 48 rue de Lille, 75007 PARIS lepavedorsay@gmail.com Site www.lepavedorsay.com
No RNA : W751188713 - J.O. 20080048 N° 1642 - Asso exonérée de TVA selon l'article 261-7-1° du CGI

ASSURANCE :

L'ARTISTE s'engage à souscrire une police d'assurance, personnel et matériel de spectacle, pour les risques lui incombant.

L'ENGAGEMENT DU PAVE D'ORSAY

	
<p>Ce que nous vous proposons</p> <p>La mise à disposition d'une belle espace équipée et abordable</p> <p>Le soutien d'une équipe de bénévoles expérimentés pour vous accompagner dans la préparation et la mise en place de votre événement</p> <p>La diffusion des informations sur notre site, newsletter, Instagram et Facebook</p>	<p>Ce que nous ne pouvons pas garantir</p> <p>Un nouveau public nombreux</p> <p>La visite des journalistes/professionnels du spectacles</p> <p>La renommée instantanée</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>C'est pourquoi en tant que bénévoles nous comptons aussi sur vous, l'artiste, pour travailler vos réseaux et vos contacts.</p>

<p><u>RECEVOIR NOTRE NEWSLETTER</u></p> 	<p><u>NOUS SUIVRE SUR INSTAGRAM</u></p> 
---	---